

Commune de
LE CHATEAU D'OLERON

R E U N I O N
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 et L. 2121-12 du code des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

**Le 12 octobre 2026
à 19H**

Affiché le 5 octobre 2026

Session ordinaire

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2026

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
2. Modification de la composition des commissions municipales
3. Prescription de la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)
4. Autorisation de vente d'un bien compris dans un lotissement primo accédant
5. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un service entre la CDC Oléron et la commune - urbanisme
6. Renouvellement de la convention avec l'office de tourisme pour une billetterie des spectacles municipaux
7. Subvention aux associations – complément
8. Mandat spécial – congrès des Maires du 24 au 26 novembre 2026

DOMAINE PRIVE ET PUBLIC

9. Dénominations de voirie
10. Incorporation bien sans maître (AE 130)
11. Incorporation bien sans maître (AE 133)
12. Incorporation bien sans maître (AI 487)
13. Approbation d'une convention d'occupation avec la CGT pour la mise à disposition de la Bourse du Travail
14. Attribution d'AOT - Champignonnière
15. Convention de mise à disposition du bâtiment de la base nautique au profit des associations « Cercle Aviron Oléronais » (CAO) et « Team Cycliste Château d'Oléron » (TCCO)
16. Modification des modalités de mise à disposition des cabanes du port du Château
17. Renouvellement de l'AOT – venelle « restaurant du port »
18. Renouvellement d'autorisation de stationnement du Petit Train d'Oléron
19. Convention d'éco-pâturage rue Bernard Giraudeau

RESSOURCES HUMAINES

20. Actualisation du régime indemnitaire de la police municipale
21. Revalorisation des tickets restaurant et nouvelle formule proposée mensuelle au profit des agents de la Commune
22. Renouvellement de l'adhésion au dispositif de médiation préalable obligatoire
23. Création de deux emplois permanents à temps complet
24. Création de trois emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité
25. Création de deux emplois permanents - avancements de grade
26. Modification du tableau des effectifs

QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

p/le Maire empêché
le 1^{er} adjoint
Robert CHARTIER

